



# **SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD**

*Réunion du Comité Syndical  
du 11 mai 2012*

## **Réunion du Comité Syndical du 11 mai 2012**



Le Comité Syndical s'est réuni le 11 mai 2012 en Mairie de Cayeux-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BUISINE

### **ASSISTAIENT A CETTE REUNION :**

#### **Membres titulaires**

##### **Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Claude JACOB
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Bernard DAVERGNE

##### **Représentants des Communes**

- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Madame Geneviève DOMITILE
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Yves MASSET
- Monsieur Emile RIQUET
- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Alain BAILLET
- Monsieur Marc VOLANT

#### **Membres suppléants**

##### **Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur Stéphane BRUNEL
- Monsieur Gérald MAISSE

##### **Représentants des Communes**

- Monsieur Maurice CAILLEUX
- Monsieur Christian DELOISON

### **Participaient également à cette réunion :**

- Monsieur Dominique BERJOT
- Madame Gaëlle SCHAUNER
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Pierre DE LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Madame Maud BEREZIG
- Monsieur Matthieu BLIN
- Monsieur Dominique CASTELEYN
- Madame Valérie MONFLIER
- Madame Flavie DUTRY

### **ABSENTS EXCUSES :**

#### **Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Francis LEC
- Madame Catherine QUIGNON-LE TYRANT
- Monsieur Daniel DESTRUEL
- Monsieur Dominique PROYART
- Monsieur René LOGNON

#### **Représentants des Communes**

- Monsieur François BIZET
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

### **RELEVÉ DE DECISIONS**

#### **Service Finances**

#### **Compte administratif 2011**

##### **1. Budget Principal**

Le solde d'exécution de l'année 2011 (investissement + fonctionnement) s'élève à - 893 511,39 €.

Le résultat de clôture de l'année 2011, après imputation des reports de l'année N-1, est excédentaire pour un montant de 891 247,71 €.

Le Compte Administratif 2011 est identique au Compte de Gestion établi par la Trésorerie d'Abbeville et Banlieue.

Le Président du Syndicat Mixte a quitté la séance. Madame SUEUR, doyenne d'âge, a présidé le Comité Syndical.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a adopté, à l'unanimité, le Compte Administratif 2011 du Budget Principal.***

2. Budget annexe de la régie Destination Baie de Somme

Le solde d'exécution de l'année 2011 (investissement + fonctionnement) s'élève à + 446 007,67 €.

Le résultat de clôture de l'année 2011 (investissement + fonctionnement), après imputation des reports de l'année N-1, est excédentaire pour un montant de 1 978 587,96 €.

Le Compte Administratif 2011 est identique au Compte de Gestion établi par la Trésorerie d'Abbeville et Banlieue.

Le Président du Syndicat Mixte a quitté la séance. Madame Marthe SUEUR, doyenne d'âge, a présidé le Comité Syndical.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a adopté, à l'unanimité, le Compte Administratif 2011 du Budget Annexe de la régie Destination Baie de Somme.***

3. Budget annexe de la ZAC du Royon

Le solde d'exécution de l'année 2011 (investissement et fonctionnement) s'élève à + 141 755,66 €

L'excédent de clôture de l'année 2011 (investissement + fonctionnement), après imputation des reports de l'année N-1, s'élève à 521 048,33 €.

Le Compte Administratif 2011 est identique au Compte de Gestion établi par la Trésorerie d'Abbeville et Banlieue.

Le Président a quitté la séance. Madame Marthe SUEUR, doyenne d'âge, a présidé le Comité Syndical.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Compte Administratif 2011 du budget annexe de la ZAC du Royon.***

4. Budget annexe du Centre Conchylicole

Le solde d'exécution de l'année 2011 (investissement + fonctionnement) s'élève à + 395 508,28 €.

Le résultat de clôture de l'année 2011 (investissement + fonctionnement), après imputation du report de N-1, est déficitaire de 482 927,57 €.

Le Compte Administratif 2011 est identique au Compte de Gestion établi par la Trésorerie d'Abbeville et Banlieue.

Le Président a quitté la séance. Madame Marthe SUEUR, doyenne d'âge, a présidé le Comité Syndical.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Compte Administratif 2011 du budget annexe du Centre Conchylicole.***

## Compte de gestion 2011

### 5. Budget Principal

Le Compte de Gestion du Budget Principal pour l'exercice 2011, établi par le comptable public, présente un résultat conforme au Compte Administratif 2011

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de constater l'identité de valeurs entre le Compte Administratif 2011 et le compte de gestion 2011 du budget principal et a approuvé le compte de gestion 2011 du budget principal.*

### 6. Budget annexe de la régie Destination Baie de Somme

Le compte de gestion du budget annexe de la régie Destination Baie de Somme pour l'exercice 2011, établi par le comptable public, présente un résultat conforme au Compte Administratif 2011.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de constater l'identité de valeurs entre le Compte Administratif 2011 et le Compte de Gestion 2011 du budget annexe de la régie Destination Baie de Somme et a approuvé le Compte de Gestion 2011 du budget annexe de la régie Destination Baie de Somme.*

### 7. Budget annexe de la ZAC du Royon

Le Compte de Gestion du budget annexe de la ZAC du Royon pour l'exercice 2011, établi par le comptable public, présente un résultat conforme au Compte Administratif 2011.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de constater l'identité de valeurs entre le Compte Administratif 2011 et le Compte de Gestion 2011 du budget annexe de la ZAC du Royon et a approuvé le Compte de Gestion 2011 du budget annexe de la ZAC du Royon.*

### 8. Budget annexe du Centre Conchylicole

Le Compte de Gestion du budget annexe Centre Conchylicole pour l'exercice 2011, établi par le comptable public, présente un résultat conforme au Compte Administratif 2011.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de constater l'identité de valeurs entre le Compte Administratif 2011 et le Compte de Gestion 2011 du budget annexe du Centre Conchylicole et a approuvé le Compte de Gestion 2011 du budget annexe du Centre Conchylicole.*

## Affectation du résultat 2011

### 9. Budget Principal

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

#### *Affectation du résultat de fonctionnement 2011*

Résultat	Virement à la section	Résultats de	Restes à	Solde restes	Chiffres 2011 à prendre en compte pour l'affec-
C.A. 2010	d'investiss.	l'exercice	réaliser	à réaliser	

			2011	2011	2011	tation du résultat
Investissement	A 1 311 877 ,26 €		C - 505 267,72 €	D Dép :2 807 763€ Rec :2 443 528 €	Rec- Dep=E - 364 235 €	F= A + C + E 442 374,,54 €
fonctionnement	A 472 881,84 €	B	C - 388 243.67 €			G= A - B + C 84 638,17 €

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'affecter la totalité de ce résultat excédentaire de fonctionnement de + 84 638,17 € en report au Budget Supplémentaire 2012 du budget principal, à inscrire au compte « R002 : excédent antérieur reporté ».*

#### 10. Budget annexe de la régie Destination Baie de Somme

##### *Affectation du résultat de fonctionnement 2011*

	Résultat CA 2010	Virement à la Section d'investissement	Résultats de l'exercice 2011	Restes à réaliser 2011	Solde restes réaliser 2011	Chiffres 2011 à prendre en en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	A <b>1 547 214,73</b> €		C <b>209 660,50</b> €	D <b>88 065</b> € Rec : <b>42 949</b> €	Rec-Dép=E <b>- 45 116</b> €	F=A+C+E <b>1 711 759,23</b> €
Fonctionnement	A <b>- 14 634,44</b> €	B <b>0</b> €	C <b>236 347,17</b> €			G=A-B+C <b>221 712,73</b> €

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'affecter la totalité de ce résultat excédentaire de + 221 712,73 € en report au Budget Supplémentaire 2012 du budget annexe de la régie Destination Baie de Somme, à inscrire au compte « R002 : excédent antérieur reporté ».*

11. Budget annexe de la ZAC du Royon

*Affectation du résultat de fonctionnement 2011*

	Résultat C.A. 2010	Virement à la section d'investisst.	Résultats de l'exercice 2011	Restes à réaliser 2011	Solde restes à réaliser 2011	Chiffres 2011 à prendre en compte pour l'affec- tation du résultat
Investissement	A		C	D	Rec- Dep=E	F= A + C + E
	153 408,31 €		49 839,00 €	Dép : 100 000 €	-100 000 €	103 247,31 €
				Rec : 0 €		
fonctionnement	A	B	C			G= A - B + C
	225 884,36 €	néant	91 916,66 €			317 801,02 €

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'affecter la totalité de ce résultat excédentaire de fonctionnement de + 317 801,02 € en report au Budget Supplémentaire 2012 du budget annexe de la ZAC du Royon, à inscrire au compte « R002 : excédent antérieur reporté ».*

12. Budget annexe du Centre Conchylicole

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

*Affectation du résultat de fonctionnement 2011*

	Résultat C.A. 2010	virement à la section d'investisst	Résultats de l'exercice 2011	Restes à réaliser 2011	Solde restes à réaliser 2011	chiffres 2011 à prendre en compte pour l'affec- tation du résultat
Investissement	A		C	D	Rec- Dep=E	F= A + C + E
	-824 428,26€		400 490,50 €	Dép : 388 775 €	512 787 €	88 849,24 €
				Rec : 901562 €		
fonctionnement	A	B	C			G= A - B + C
	-54 007,59 €	néant	- 4 982,22 €			-58 989,81 €

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'affecter la totalité de ce résultat déficitaire de fonctionnement de - 58 989,81 € en report au Budget Supplémentaire 2012 du budget annexe du Centre Conchylicole, à inscrire au compte « D 002 : déficit de fonctionnement reporté ».*

## Budget Primitif 2012

### 13. Budget annexe de la ZAC du Royon

Le Budget Primitif du Budget Annexe de la ZAC du Royon pour 2012 s'établit comme suit :

- en section d'investissement : 264 319,31 €
- en section de fonctionnement : 317 801,02 €

Ce budget dégage un excédent de 146 819,31 € en investissement et un excédent de 155 519,02 € en fonctionnement.

Il intègre les reports de dépenses et de recettes de l'exercice précédent.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a adopté, à l'unanimité, le Budget Primitif 2012 du Budget Annexe de la ZAC du Royon au niveau du chapitre, et a autorisé le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées permettant de mettre en oeuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget, ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.*

## Budget supplémentaire 2012

### 14. Budget Principal

Le Budget Supplémentaire du Budget Principal du Syndicat Mixte pour 2012 s'équilibre comme suit :

- en section d'investissement : - 1 333 994 €
- en section de fonctionnement : 132 638,17 €

Ce budget intègre les reports de dépenses et de recettes de l'exercice précédent.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a adopté, à l'unanimité, le Budget Supplémentaire 2012 du Budget Principal du Syndicat Mixte au niveau du chapitre, et a autorisé le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées permettant de mettre en oeuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget, ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.*

### 15. Budget annexe de la régie Destination Baie de Somme

Le Budget Supplémentaire du Budget annexe de la régie Destination Baie de Somme pour 2012 s'établit comme suit :

- en section d'investissement : 1 408 913,23 €
- en section de fonctionnement : 448 812,73 €

Le budget d'investissement dégage un excédent de 63 662,68 € alors que le budget de fonctionnement est équilibré.

Ce budget intègre les reports de dépenses et de recettes de l'exercice précédent.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a adopté, à l'unanimité, le Budget Supplémentaire 2012 du Budget Annexe Destination Baie de Somme au niveau du chapitre et a autorisé le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées permettant de mettre en oeuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.*

#### 16. Budget annexe du Centre Conchylicole

Le Budget Supplémentaire du Budget Annexe du Centre Conchylicole pour 2012 s'établit comme suit :

- en section d'investissement : 976 090 €
- en section de fonctionnement : 143 036 €

La section d'investissement dégage un excédent de 89 092,24 € alors que la section de fonctionnement est équilibrée.

Ce budget intègre les reports de dépenses et de recettes de l'exercice précédent.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a adopté, à l'unanimité, le Budget Supplémentaire 2012 du Budget Annexe du Centre Conchylicole au niveau du chapitre, et a autorisé le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées permettant de mettre en oeuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.*

#### 17. Budget consolidé

Le Budget Supplémentaire 2012 consolidé se présente comme suit :

Libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
<b>Dépenses</b>			
Budget Principal	132 638,00 €	- 1 333 994,00 €	- 1 201 356,00 €
Budget Annexe DBS	448 812,00 €	1 345 250,55 €	1 794 062,55 €
Budget Annexe centre conchylicole	143 035,81 €	886 997,76 €	1 030 033,57 €
Budget Annexe ZAC de Royon (1)	162 282,00 €	117 500,00 €	279 782,00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>886 767,81 €</b>	<b>1 015 754,31 €</b>	<b>1 905 522,12 €</b>
<b>Recettes</b>			
Budget Principal	132 638,17 €	- 1 333 993,46 €	- 1 201 355,29 €
Budget Annexe DBS	448 812,73 €	1 408 913,23 €	1 857 725,96 €



Budget Annexe Centre Conchylicole	143 036,00 €	976 090,00 €	1 119 126,00 €
Budget Annexe ZAC de Royon (1)	317 801,02 €	264 319,31 €	582 120,33 €
<b>Total Recettes</b>	<b>1 042 287,92 €</b>	<b>1 315 329,08 €</b>	<b>2 357 617,00 €</b>
<b>Solde</b>	<b>+ 155 520,11 €</b>	<b>+ 299 574,77 €</b>	<b>+ 455 094,88 €</b>

(1) : BP 2012.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a adopté, à l'unanimité, le Budget Supplémentaire 2012 consolidé au niveau du chapitre.*

### Service Juridique

18. Approbation des comptes-rendus des réunions du Bureau et du Comité Syndical du 22 mars 2012

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les comptes-rendus des réunions du Bureau et du Comité Syndical en date du 22 mars 2012.*

19. Rapport d'information – Désignation d'un nouveau délégué suppléant au sein du Comité Syndical

Suite à la démission de Monsieur FROMAGER, le Conseil Municipal d'Ault a procédé, lors de sa réunion en date du 5 mars 2012, à la désignation de Monsieur Jean PARIS en tant que délégué suppléant de Madame Marthe SUEUR.

*Le Comité Syndical a pris acte de cette information.*

20. Plan Vélo Baie de Somme – Signature d'actes de vente

#### **20.1 – PLAN VELO BAIE DE SOMME Signature de l'acte de vente avec la Société Civile Immobilière du Domaine de Diane**

Dans le cadre de la réalisation du Plan Vélo de la Baie de Somme, il est nécessaire de procéder à diverses acquisitions foncières.

Après de la SCI du Domaine de Diane, il convient de procéder à l'acquisition :

- d'une emprise de 850 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée BC n° 3 située sur la commune de Fort-Mahon, lieudit « Plaine du Royon »,
- d'une emprise de 224 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée AL n° 207 située sur la commune de Fort-Mahon, lieudit « Royon Sud ».

Les parcelles cadastrées BC 3 et AL 207 ont été estimées au prix de 0,50 € le m<sup>2</sup> par France Domaine. L'emprise totale à acquérir est de 1 074 m<sup>2</sup>, soit un prix total de 537 €.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'acte de vente avec la SCI Domaine de Diane, et a autorisé le Président à le signer ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.*

## **20.2 – PLAN VELO BAIE DE SOMME - Signature de l'acte de vente avec les consorts Framery Roussel**

Dans le cadre de la réalisation du Plan Vélo de la Baie de Somme, il est nécessaire de procéder à diverses acquisitions foncières.

Il convient de procéder à l'acquisition, auprès de Monsieur et Madame FRAMERY-ROUSSEL, sur la commune de Quend, d'une emprise de 34 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée AI n° 25, pour un prix de 20 € le m<sup>2</sup> (conforme à l'estimation de France Domaine), soit un prix de 680 €.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'acte de vente avec les consorts FRAMERY-ROUSSEL, et a autorisé le Président à le signer ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.*

### **21. Sentier du littoral – Signature d'une convention avec l'Etat relative à la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien**

Par arrêté du 20 juin 2009, le Préfet de la Somme a approuvé le projet de modification et de suspension de la servitude de passage des piétons le long du littoral picard et ce, sur l'ensemble des communes littorales du département de la Somme.

Afin de garantir la pérennité du cheminement, il est nécessaire qu'une collectivité publique assure l'entretien de cet équipement de valorisation et de préservation des espaces littoraux. C'est pourquoi le Syndicat Mixte a été sollicité par l'Etat.

En effet, le Syndicat Mixte a toujours manifesté son intérêt et son soutien pour la mise en place de ce sentier littoral picard. En outre, dans le cadre de l'Opération Grand Site, le Syndicat Mixte pourrait intervenir pour améliorer qualitativement ce sentier littoral tout en respectant les objectifs visant à offrir un sentier de grande randonnée rustique respectueux de l'environnement et de la préservation du caractère authentique des milieux sensibles traversés.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention relative à la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien du sentier du littoral, et a autorisé le Président à la signer, sous réserve de l'obtention des financements nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement de cheminements ou de grosses réparations du sentier ou de ses ouvrages.*

### **22. Digue Jules Noiret – Signature d'une convention avec la Commune du Crotoy**

Dans le cadre des missions confiées par les communes membres, le Syndicat Mixte peut agir en faveur de la sécurité des biens et des personnes contre les intrusions marines au titre de sa compétence en matière de gestion du trait de côte (digues, perrés, dunes naturelles, etc.).

Dans ce cadre, le Conseil Municipal de la commune du Crotoy a délibéré, le 21 septembre 2011, sur le transfert de la compétence optionnelle « gestion du trait de côte » au profit du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard en définissant les moyens matériels, humains et financiers.

Pour la réalisation de ces missions, la commune du Crotoy versera au Syndicat Mixte une avance de trésorerie initiale de 40 000 € TTC.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention avec la commune du Crotoy, et a autorisé le Président à la signer, ainsi qu'à lancer les consultations correspondantes et signer les marchés ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.*

23. Maison des Marais – Signature d'une convention avec l'Office de Tourisme de l'Abbevillois et approbation de tarifs

### **23.1 – MAISON DES MARAIS - Signature d'une convention avec l'Office de Tourisme de l'Abbevillois**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Grand Projet Vallée de Somme et des modalités conventionnelles du partenariat entre le Syndicat Mixte et la Communauté de Communes de la Région d'Hallencourt, le Syndicat Mixte propose des prestations « nature » (sorties guidées et ateliers pédagogiques) en s'appuyant sur la valorisation du patrimoine naturel et paysager ainsi que sur des services de qualité.

Par délibération en date du 18 février 2011, le Comité Syndical a approuvé le principe de commercialiser ces prestations « nature » et d'associer notamment l'Office de Tourisme de l'Abbevillois à cette démarche.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention relative au partenariat avec l'Office de Tourisme de l'Abbevillois, et a autorisé le Président à la signer.*

### **23.2 – MAISON DES MARAIS - Approbation de tarifs**

En vue de permettre la commercialisation des prestations « nature » à la Maison des Marais pour la saison estivale 2012, *et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la grille tarifaire.*

24. Aire Autoroutière de la Baie de Somme – Attribution de marchés

*Suite au rapport d'analyse des offres, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité de retenir :*

- *pour le lot 1 « agencement mobilier », l'entreprise SALOMON-GRIFFOIN qui a remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 84 704,31 € TTC*
- *pour le lot 2 « électricité – éclairage », l'entreprise EEP qui a remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 32 779,43 € TTC comprenant la suspension tubulaire avec option inox*
- *pour le lot 3 « multimédia », l'entreprise AZIMUT qui a remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 12 677,60 € TTC*
- *pour le lot 4 « sols souples », l'entreprise MUR et SOL qui a remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 7 959,51 € TTC correspondant à la pose d'un sol vinyle*

*et a autorisé le Président à signer les marchés correspondants ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.*

25. Rapport d'Information – Marché de fourniture et livraison de boissons alimentaires

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président, par anticipation, à signer les marchés relatifs à la fourniture et livraison de boissons alimentaires ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.***

26. Marché de vérification, maintenance et fourniture des systèmes de sécurité et de lutte contre l'incendie pour le Syndicat Mixte /  
Destination Baie de Somme

Après analyse des offres, ce marché a été attribué à la société France Incendie, dont le siège est au Plessis Tréville (94), qui a remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant prévisionnel de 36 113,40 € HT. Le marché sera géré via l'Agence d'Amiens.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le marché relatif à la vérification, la maintenance et la fourniture des systèmes de sécurité et de lutte contre l'incendie avec la Société France Incendie, pour un montant prévisionnel de 36 113,40 € HT, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.***

27. Site du Moulinet à Ault – Diagnostic de l'ensemble des bâtiments –  
Avenant n° 3

Le présent avenant n° 3 porte sur l'intégration au relevé déjà effectué des murs de soutènement, y compris les gloriettes des terrasses en liaison avec les emmarchements récemment rénovés, afin d'avoir un relevé complet et homogène. Des précisions sur les appareillages de briques et l'état primitif du bâti vont permettre de faire des choix en connaissance de cause sur la restructuration future du bâti et la mise en valeur du patrimoine balnéaire aultois.

Le montant de l'avenant n° 3 s'élève à 7 101 € HT (8 492,80 € TTC), soit une augmentation de 15%, portant le montant du marché à 53 715 € HT, soit 64 243,14 € TTC.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 3 au marché portant sur le diagnostic de l'ensemble des bâtiments du Moulinet à Ault, et a autorisé le Président à le signer.***

28. Implantation des épis sur la plage de Cayeux-sur-Mer –  
Avenant n° 2 – Lot 1 « maîtrise d'œuvre »

Le présent avenant n° 2 a pour objet le changement de dénomination sociale de la Société SOGREA, devenue ARTELIA et à la prise en compte de prestations en plus-values.

Le montant de l'avenant n° 2 s'élève à 23 000 € HT, soit 27 508 € TTC, soit un montant total de prestations en plus-value s'élevant à 46 000 € HT, soit 55 016 € TTC. Le montant de ces prestations correspond à une augmentation de 43 %, portant le montant du marché de la tranche ferme à 153 328 € HT soit 183 380,29 € TTC.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11 mai 2012 et a émis un avis favorable quant à la passation de cet avenant.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 2 au lot 1 relatif à la maîtrise d'œuvre de l'implantation des épis de Cayeux-sur-Mer, et a autorisé le Président à le signer.***

**29.** Implantation des épis sur la plage de Cayeux-sur-Mer - Dépollution pyrotechnique - Avenant n°1

Le montant de l'avenant n° 1 s'élève à 1 500 € HT, 1 794 € TTC, soit une augmentation de 27 %, portant le montant de la tranche ferme à 7 050 € HT, soit 8 431,80 € TTC.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°1 relatif à la dépollution pyrotechnique, et a autorisé le Président à le signer.*

**30.** Dépoldérisation partielle et éventuelle des Bas-Champs du Vimeu : attribution du marché de la mission d'assistance à la mise en œuvre de la démarche de concertation

Le présent avenant n° 1 porte sur l'organisation de cinq entretiens complémentaires dans le cadre de la partie « apport méthodologique » de la prestation afin de se donner les moyens de comprendre les attentes des acteurs les plus dynamiques dans le secteur des Bas-Champs pour élaborer un schéma de concertation cohérent.

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 1 664,30 € HT, 1 990,50 € TTC, soit une augmentation de 6 % portant le montant total du marché à 29 374,30 € HT, soit 35 131,70 € TTC.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical par 25 voix pour et 4 abstentions (Mrs LOTTIN, DUCROCQ, CAILLEUX) a approuvé l'avenant n°1 au marché relatif à la mission d'assistance à la mise en œuvre de la démarche de concertation d'une dépoldérisation partielle et éventuelle des Bas-Champs du Vimeu, et a autorisé le Président à le signer.*

**31.** Contrôle d'accès à l'Aquaclub de Belle-Dune – Signature d'un marché négocié

Une consultation en procédure adaptée a été lancée en octobre 2009, pour l'acquisition d'un système de gestion informatisée des filières commerciales de la régie Destination Baie de Somme. Ce marché, signé avec la société IREC en janvier 2010, portait notamment sur le contrôle d'accès à l'Aquaclub de Belle Dune. Le système initial de contrôle comportait deux points d'accès (tripodes) : un en entrée et un en sortie/entrée, complétés par un accès réservé aux personnes à mobilité réduite.

L'article 35-II-8° du Code des Marchés Publics permet d'avoir recours à un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence pour les « marchés qui ne peuvent être confiés qu'à un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection de droits d'exclusivité »

Par conséquent, seule la société IREC a été consultée considérant, pour des raisons techniques et juridiques de propriété intellectuelle liées au logiciel GTS, qu'elle était la seule à pouvoir répondre à cette prestation.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer ce marché conformément aux dispositions de l'article 35-II-8° du Code des Marchés Publics avec la société IREC pour un montant de 28 553,51 € HT ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.*

32. Programme d'aménagement de la frange nord de Quend-Plage – Attribution du marché d'études

*Suite à l'analyse des offres, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de retenir l'Agence URBANITÉS qui a remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 128 354,12 € TTC concernant le marché d'études de la programmation d'aménagement de la frange nord de Quend-Plage / Résidence pour travailleurs saisonniers et a autorisé le Président à signer le marché correspondant ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.*

33. Rapport d'information - Marchés passés sans formalités préalables pour les mois de février et mars 2012

*Le Comité Syndical a pris acte de cette information.*

## Service Finances

34. Modalités d'attribution des subventions

Le Syndicat Mixte est de plus en plus sollicité par diverses collectivités, organismes ou associations, pour des demandes de subventions relatives à des animations ou manifestations organisées sur le territoire de la Picardie Maritime.

Afin d'appréhender au mieux ces différentes sollicitations, auxquelles il n'est pas toujours possible de répondre favorablement, le Syndicat Mixte propose d'élaborer des critères spécifiques d'attribution, qui permettront d'anticiper les budgets alloués et d'harmoniser nos modalités d'intervention dans un souci d'équité, selon le mode opératoire proposé ci-dessous.

### **1 - Réception et instruction des demandes de subvention**

### **2 - Critères d'attribution des subventions**

### **3 - Examen des demandes de subvention**

Le Syndicat Mixte propose de demander à la Commission des Finances de se réunir pour émettre un avis sur l'attribution, ou non, des subventions et sur leur montant, en fonction du respect des critères mentionnés ci-dessus, avant de soumettre cet avis à la délibération du Comité Syndical.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les modalités d'attribution de subventions.*

35. Régie Destination Baie de Somme – Admissions en non valeur

### **35.1 – REGIE DESTINATION BAIE DE SOMME - Admissions en non valeur**

**Année 2009** : Site concerné : Golf de Belle Dune

Tiers concernés :	3D Golf pour :	9 757,00 € TTC
	3D Golf Akanties pour :	192,00 € TTC
	Bill Goff Golf Tours Ltd pour :	6 717,00 € TTC
	Bill Golf Longshot pour :	13 555,50 € TTC
	Longmere International pour :	4 379,00 € TTC

Soit pour l'année 2009, une admission en non valeur d'un montant de 28 930,20 € HT, soit **34 600,50 € TTC** (2,094 % du chiffre d'affaires du site, d'un montant de 1 381 200,80 € HT).

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 28 voix pour et une contre (Mr BOUTIN), a autorisé le Président à admettre les titres correspondants en non valeur pour un montant total de 34 600,50 € TTC.*

### **35.2 – REGIE DESTINATION BAIE DE SOMME - Admissions en non valeur**

**Année 2009** : (Parc du Marquenterre : **58,30 € TTC** Aquaclub de Belle Dune : 122,70 € TTC)

Soit pour l'année 2009 une admission en non valeur d'un montant de **181,00 € TTC** (0,002 % du chiffre d'affaires de la régie, d'un montant de 9 914 633,32 € HT).

**Année 2010** : (Aquaclub de Belle Dune : 30,80 € TTC)

Soit pour l'année 2010, une admission en non valeur d'un montant de **30,80 € TTC** (moins de 0,001 % du chiffre d'affaires de la régie, d'un montant de 9 574 110,97 € HT).

**Année 2011** : (Aquaclub de Belle Dune : 32,00 € TTC, Cap Hornu\*\* Hôtel Restaurant : 126,45 € TTC).

Soit pour l'année 2011, une admission en non valeur d'un montant de **158,45 € TTC** (0,001% du chiffre d'affaires de la régie, d'un montant de 10 063 262,25 € HT).

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 28 voix pour et une contre (Mr BOUTIN) d'autoriser le Président à admettre les titres correspondants en non valeur, pour un montant total de 370,25 € TTC.*

### **35.3 – AIRE AUTOROUTIERE DE LA BAIE DE SOMME - Annulation facture EDF production éolienne**

En 2011, la régie Destination Baie de Somme a émis des factures au titre de la revente de l'électricité produite entre 2006 et 2009 par l'éolienne de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme.

Ni le Conseil général de la Somme, ni le Syndicat Mixte ne sont titulaires d'une convention de rachat d'électricité par EDF.

Afin d'éviter un contentieux avec EDF, *et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 28 voix pour et 1 contre (Mr BOUTIN) d'autoriser le Président à procéder à l'annulation de la totalité des factures relatives à la revente de l'électricité produite entre 2006 et 2009 par l'éolienne de l'Aire Autoroutière pour un montant global de 45 383,69 € HT soit 54 278,89 € TTC.*

## **36. Régie Destination Baie de Somme – Ajustements de tarifs**

### **36.1 – REGIE DESTINATION BAIE DE SOMME - Ajustement de tarifs - Baliseur « Somme II »**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les tarifs suivants relatifs à l'exploitation du baliseur « Somme II » :*

- animation « insaisissables lumières de la Baie de Somme » : 20 € (en sus du prix de la promenade en bateau)
- privatisation du baliseur (séminaires, réunions) : 1 000 € la journée

### 36.2 – REGIE DESTINATION BAIE DE SOMME - Ajustement de tarifs - MAISON DE LA BAIE DE SOMME ET DE L'OISEAU

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le tarif préférentiel accordé au collège de Domart-en-Ponthieu de 2,50 € par élève pour une visite guidée de la Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau ou de la Pointe du Hourdel.

## Service Ressources Humaines

### 37. Gestion du Personnel

#### **37.1 – GESTION DU PERSONNEL - Syndicat Mixte - Modification du tableau des effectifs** - Transformation de deux postes d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe en postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de supprimer deux postes d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, de créer au tableau des effectifs deux postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>nde</sup> classe à temps complet et a approuvé la modification du tableau des effectifs, sous réserve de l'obtention de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire.*

#### **37.2 – GESTION DU PERSONNEL - Syndicat Mixte - Modification du tableau des effectifs** - Transformation d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe en poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de supprimer un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, de créer au tableau des effectifs un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et a approuvé la modification du tableau des effectifs, sous réserve de l'obtention de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire.*

### **37.3 – GESTION DU PERSONNEL**

#### **Syndicat Mixte**

#### **Modification du tableau des effectifs**

Transformation d'un poste d'éducateur territorial A.P.S  
en poste d'éducateur territorial A.P.S principal de 2<sup>ème</sup> classe

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de supprimer un poste d'éducateur territorial A.P.S, de créer un poste d'éducateur territorial A.P.S principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au tableau des effectifs et a approuvé la modification du tableau des effectifs, sous réserve de l'obtention de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire.*



**37.4 – Gestion du Personnel - Destination Baie de Somme - LE CAP HORNU \*\* HOTEL & RESTAURANT - Assistant chef de réception**

Suite au départ de la titulaire du poste pour accepter de nouvelles responsabilités au sein de l'établissement, *et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de modifier par avenant le contrat à durée indéterminée de ce salarié pour le nommer chef de réception, à compter du 11 mai 2012 et a autorisé le Président à signer l'avenant correspondant.*

**37.5 – GESTION DU PERSONNEL - Destination Baie de Somme - LE CAP HORNU \*\* HOTEL & RESTAURANT - Chef de réception**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de nommer cette salariée, qui a été associée à la démarche, au poste de chargée de systèmes d'informations de la filière restauration à compter du 11 mai 2012 et a autorisé le Président à signer l'avenant correspondant.*

**37.6 – Gestion du Personnel - Destination Baie de Somme - AQUACLUB BELLE DUNE Maître nageur sauveteur**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'embaucher en contrat à durée indéterminée un maître nageur sauveteur à compter du 11 mai 2012 et a autorisé le Président à signer le contrat correspondant.*

**37.7 – Gestion du Personnel - Destination Baie de Somme - PARC DU MARQUENTERRE Guide nature**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de modifier par avenant le contrat à durée indéterminée de ce salarié à compter du 11 mai 2012 et a autorisé le Président à le signer.*

**Service Aménagement**

**38. Ault - Onival – Restauration de la rampe à bateaux**

Suite à des travaux de réparation non pérennes réalisés par un chantier d'insertion en 2011, la commune d'Ault a sollicité le Syndicat Mixte afin que ce dernier restaure la rampe à bateaux d'Onival.

Le montant des travaux est estimé à 48 000 € TTC. La réparation de l'ouvrage correspond à une dépense de fonctionnement, ce qui implique l'impossibilité de récupérer la TVA.

Le Syndicat Mixte s'engage à réaliser ces travaux sous réserve que la commune d'Ault lui transfère les moyens financiers correspondants, sous la forme d'une participation à hauteur de 100 % du montant TTC de la dépense.

*En réponse à la demande de la commune d'Ault, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à réaliser les travaux de réparation de la rampe à bateaux d'Onival, sous réserve de l'engagement de la commune d'Ault d'une participation financière représentant 100% du coût TTC de la dépense, ainsi qu'à signer la convention financière correspondante, et de prendre toute disposition*

*relative au bon avancement de cette opération, et notamment le lancement des procédures adaptées nécessaires à l'engagement du marché à intervenir.*

**39. Ault – Aménagement du site du Moulinet – Modification du plan de financement**

Après examen par les services instructeurs du SGAR, les dossiers ont été déclarés complets et ont été soumis à la commission du 19 avril 2012, selon un plan de financement unique englobant les deux tranches, mais sur une assiette subventionnable réduite à 194 933 € HT au lieu de 200 000 € HT, en raison du plafonnement des dépenses d'acquisitions foncières, qui ne doivent pas dépasser 10 % des dépenses totales éligibles de l'opération.

La commune d'Ault est donc sollicitée pour compléter en partie le plan de financement de la tranche 1, le plan de financement modifié étant le suivant :

Région Picardie FRAPP	Arrêtés Tr 1 (35% assiette 100 000 €HT) 18 fév.2011 Tr 2 (35% assiette 100 000 €HT) 6 déc. 2011	70 000 €
Union européenne FEDER	Instruction en cours	49 421 € assiette de 194 933 €
Commune d'Ault	Délibération en cours	6 753 €
Syndicat Mixte (dotation d'investissement CG 80)	Arrêtés Tr 1 (35% assiette 100 000 €HT) 18 oct.2010 Tr 2 : en cours d'instruction	73 826 €
<b>TOTAL</b>		<b>200 000 € HT</b>

La part de l'assiette subventionnable, non prise en charge par l'Union Européenne, qui s'élève à 5 067 €, pourrait être supportée partiellement ou globalement par la commune d'Ault et / ou par le Conseil général de la Somme.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le nouveau plan de financement des tranches 1 et 2 de la 2<sup>ème</sup> phase d'études pré-opérationnelles d'aménagement de la ZAC du Moulinet, modifié ci-dessus.*

**40. Création d'une résidence pour l'accueil de saisonniers et programme de reconquête de l'Îlot « La Renaissance – Les Cygnes » à Quend**

Le projet traitant des études à mener pour le programme d'aménagement de la Frange Nord de Quend, conjointement à l'insertion d'un programme de création d'une résidence pour l'accueil de saisonniers, a fait l'objet d'une demande de financement selon le détail ci-dessous :

PHASE 1 + PHASE 2 prévisionnel		PHASE 1		PHASE 2
TAUX	plan de financement d'opération (HT)	coût prévisionnel du 1 <sup>er</sup> volet d'études	<b>coût final (ouverture des plis)</b>	volet d'études résidence pour travailleurs saisonniers coût prévisionnel : 35 000 € HT

<b>Etat (FNADT)</b>	20 %	33 000	26 000	<b>22 000</b>	20 %	7 000
<b>Région Picardie (FRAPP 2009/2011)</b>	20 %	33 000	26 000	<b>22 000</b>	20 %	7 000
<b>Conseil Général de la Somme</b>	20 %	33 000	26 000	<b>22 000</b>	20 %	7 000
<b>Syndicat Mixte Baie de Somme</b>	30 %	49 500	39 000	<b>33 000</b>	30 %	10 500
<b>Commune de Quend</b>	10 %	16 500	13 000	<b>11 000</b>	10 %	3 500
	100 %	165 000	130 000	<b>110 000</b>	100 %	35 000

Il a été proposé de modifier le plan de financement de cette opération, notamment les montants d'intervention du Conseil général et de la commune de Quend, ainsi que les clefs de répartition de la participation de ces deux collectivités entre les phases 1 et 2, avec une augmentation globale de leurs participations respectives à hauteur de 11 000 € pour le Conseil général et de 5 500 € pour la commune de Quend.

La révision du montage financier impliquera dans un second temps de reporter sur le futur partenaire de l'opération la prise en charge des 30 % restant à financer au titre de la phase 2.

	<b>PHASE 1</b> Etudes Frange Nord coût d'objectif : 110 000 € HT coût prévisionnel : 130 000 € HT		<b>PHASE 2</b> Volet d'études résidence pour travailleurs saisonniers coût prévisionnel : 35 000 € HT		<b>TOTAL HT</b>
<b>Etat (FNADT)</b>	<b>20 %</b>	<b>22 000</b>	20 %	7 000	<b>29 000</b>
<b>Région Picardie (FRAPP 2009/2011)</b>	<b>20 %</b>	<b>22 000</b>	20 %	7 000	<b>29 000</b>
<b>Conseil Général de la Somme</b>	<b>40 %</b>	<b>44 000</b>	0 %	-	<b>44 000</b>
<b>Commune de Quend</b>	<b>20 %</b>	<b>22 000</b>	0 %	-	<b>22 000</b>
<b>Syndicat Mixte Baie de Somme</b>	-	-	30 %	10 500	<b>10 500</b>
<b>Partenaires de l'opération à désigner au terme de la phase 1</b>	-	-	30 %	10 500	<b>10 500</b>
	<b>100 %</b>	<b>110 000</b>	100 %	35 000	145 000

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le nouveau plan de financement ci-dessus relatif à la création d'une résidence pour saisonniers à Quend, et a autorisé le Président à solliciter le Conseil général de la Somme et la commune de Quend pour obtenir leur accord sur ces modifications de leur participation, et de solliciter l'autorisation d'engagement anticipé de l'étude auprès de l'ensemble de nos partenaires financiers.*

#### 41. Plan Vélo Baie de Somme – Participation au programme Interreg I3VT

Après retour de l'équipe technique du programme INTERREG IV A « France – Wallonie – Flanderen », il a été demandé de réduire l'enveloppe FEDER du projet global à un maximum de 1 248 000 €.

Le montant prévisionnel de l'ensemble des actions menées par le Syndicat Mixte a été réduit à 274 743,43 € selon le détail suivant :

<b>Dépense Prévisionnelle</b>	<b>Fonctionnement € TTC</b>	<b>Investissement € HT</b>	<b>Total €</b>
Action 1	13 246,34	0,00	<b>13 246,34</b>
Action 2	88 764,40	137 000,00	<b>225 764,40</b>
Action 4	35 732,69	0,00	<b>35 732,69</b>

Total Programme Interreg  
I3VT **274 743,43**

Après retour de la Région Picardie, il est demandé de rectifier le plan de financement afin de notifier l'apport financier de ce partenaire au programme du Syndicat Mixte.

Le plan de financement prévisionnel s'établit alors comme suit :

<b>Financement Prévisionnel</b>	<b>%</b>	<b>Fonctionnement € TTC</b>	<b>Investissement € HT</b>	<b>Total €</b>
Action 1 + Action 2 + Action 4		137 743,43	22 000,00	159 743,43
Conseil régional de Picardie	4,13 %	0,00	6 600,00	6 600,00
Syndicat Mixte (Dotation CG 80)	45,87 %	68 871,71	4 400,00	73 271,71
FEDER - Interreg	50,00 %	68 871,71	11 000,00	79 871,71
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>137 743,43</b>	<b>22 000,00</b>	<b>159 743,43</b>

Etudes Pont à Cailloux		0,00	115 000,00	115 000,00
Conseil régional de Picardie	5,00%	0,00	5 750,00	5 750,00
Syndicat Mixte ( Dotation CG 80)	20,00%	0,00	23 000,00	23 000,00
Conseil Général du Pas de Calais	25,00%	0,00	28 750,00	28 750,00
FEDER - Interreg	50,00%	0,00	57 500,00	57 500,00
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>0,00</b>	<b>115 000,00</b>	<b>115 000,00</b>

Soit le plan de financement suivant pour l'ensemble des actions :

Total : Action 1 + Action 2 + Action 4 + Etudes Pont à Cailloux		137 743,43	137 000,00	274 743,43
Conseil régional de Picardie	4,50%	0,00	12 350,00	12 350,00
Syndicat Mixte ( Dotation CG 80)	35,04%	68 871,71	27 400,00	96 271,71
Conseil Général du Pas de Calais	10,46%	0,00	28 750,00	28 750,00
FEDER - Interreg	50,00%	68 871,71	68 500,00	137 371,71
<b>Total 100%</b>		<b>137 743,43</b>	<b>137 000,00</b>	<b>274 743,43</b>

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de valider la modification du plan de financement ci-dessus, relatif au projet du Plan Vélo de la Baie de Somme, dans le cadre du programme Interreg I3VT.*

42. Confortement des Zones Urbanisées du Vimeu – Plan de financement « phase intermédiaire entre les phases 1 et 2 »

Pour le maintien du cordon protecteur de la ville de Cayeux-sur-Mer jusqu'en décembre 2012, 350 000 € sont à provisionner en plus des 300 000 € engagés depuis l'hiver 2011 – 2012, soit une demande de financement de la phase intermédiaire se montant à 650 000 €.

Le plan de financement est le suivant :

<b>Financement phase intermédiaire</b>	<b>Taux</b>	<b>Somme (euros) H.T.</b>
Syndicat Mixte (dotation Département)	35 %	227 500 €
ASA des Bas Champs	65 %	422 500 €
Conseil Régional de Picardie	0 %	0 €
Etat	0 %	0 €
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>650 000 €</b>

Cette phase intermédiaire sera globalisée dans le financement de la phase 2.

Le plan de financement de la phase 2 actualisé reprendra l'accord d'une participation équitable de chaque partenaire sur l'ensemble du programme et sera présenté ultérieurement.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement de la phase intermédiaire relatif au confortement des zones urbanisées du Vimeu, et a autorisé le Président à solliciter les financements correspondants.*

43. Implantation d'une surface commerciale sur Quend-Plage – Abandon du projet initial et élaboration d'un nouveau projet

Par délibération en date du 4 mars 2010, le Comité Syndical a donné son accord pour mettre en concurrence les enseignes de la grande distribution, afin de construire, sur Quend-Plage, une surface commerciale à vocation alimentaire sur la parcelle cadastrée CA n° 8 propriété du Syndicat Mixte.

Le cahier des charges de l'appel à candidatures prévoyait l'obligation d'une ouverture à l'année afin de redynamiser le commerce local, particulièrement pour les résidents permanents en basse saison.

Seul le groupe IMMO Mousquetaire (enseigne Intermarché) a fait acte de candidature et a remis une proposition de construction d'une surface de vente d'environ 830 m<sup>2</sup>, ainsi que cela vous a été présenté le 18 février 2011.

Quelques jours avant la signature, le Syndicat Mixte a reçu un courrier du groupe IMMO Mousquetaire, expliquant que la conjoncture actuelle ne lui permettait pas de se positionner définitivement sur les dispositions initialement envisagées dans le cahier des charges.

L'enseigne Intermarché souhaitait à cet égard revenir sur deux points principaux du cahier des charges, afin d'obtenir :

- la fermeture annuelle de la surface commerciale en période hivernale, avec une modulation et une réduction de la surface de vente intérieure en basse saison,
- la création d'une station service en complément du point de vente alimentaire.

Dans la mesure où ces éléments n'étaient pas envisagés initialement dans le cahier des charges, le fait d'accéder à la requête du groupe Intermarché reviendrait à changer les bases de la mise en concurrence, au risque de rompre ainsi l'égalité de traitement des candidats et de pénaliser ceux qui avaient fait le choix de ne pas remettre d'offres à la lecture du cahier des charges.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de déclarer infructueuse la consultation en cours relative à la création d'une supérette à Quend-Plage et a autorisé le Président à établir un nouveau cahier des charges en vue de relancer la mise en concurrence d'enseignes.***

## **Service Milieux Naturels**

### **44. Poursuite des mesures agro-environnementales sur le territoire de la Côte Picarde**

Le Syndicat Mixte va reconduire en 2013 son rôle historique d'animateur du dispositif MAET.

Le financement des mesures est assuré à 100 % par les fonds Etat/Europe pour les parcelles en zone Natura 2000 et par l'Agence de l'Eau Artois Picardie et/ou le Conseil régional pour les autres parcelles. Les dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte, liées essentiellement au temps consacré par l'animateur, salarié du Syndicat Mixte, feront l'objet d'une demande de financement spécifique.

***Afin de pouvoir clôturer notre dossier de candidature en tant qu'opérateur de la MAET auprès de la Commission Régionale Agro-environnementale, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 28 voix pour et 1 abstention (Mr BOUTIN), d'autoriser le Président à le signer, ainsi qu'à solliciter les financements auprès de l'Etat et l'Union Européenne et le cas échéant, et à signer la convention financière relative au poste d'animateur.***

## **Service Environnement**

### **45. Ecopôle du Marquenterre – Etude de maîtrise d'œuvre conception**

Par délibération en date du 26 novembre 2009, le Comité Syndical a autorisé le Syndicat Mixte à lancer la mission de programmation pour l'émergence d'un «Ecopôle du Marquenterre ».

Sur un prévisionnel de travaux d'aménagement à hauteur d'1 000 000 € HT, les études de conception (AVP à PRO) sont estimées à 100 000 € HT. Elles comprendront par ailleurs, les demandes administratives et réglementaires préalables aux travaux.

Le plan de financement est le suivant :

<b>PARTENAIRES FINANCIERS</b>	<b>%</b>	<b>Montant en euros (Hors Taxes)</b>
Maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte Baie de Somme (dotation d'investissement 2012 Conseil général de la Somme)	30 %	30 000 €
Etat (OGS)	20 %	20 000 €
Conservatoire du Littoral - Parc du Marquenterre	50 %	50 000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>100 %</b>	<b>100 000 € HT</b>

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement relatif à l'étude de maîtrise d'œuvre conception du projet de l'Ecopôle du Marquenterre et a autorisé le Président à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre conception sur le secteur du Parc du Marquenterre, en procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.*

#### 46. Réaménagement de la Pointe de Routhiauville

Par délibération du 16 septembre 2010, le Comité Syndical a autorisé le Syndicat Mixte à lancer les consultations pour la mission préalable aux travaux relatifs au réaménagement de la pointe de Routhiauville, portant sur la constitution du dossier d'étude d'impact sur l'environnement et les autorisations administratives et réglementaires.

Le programme de travaux s'élève à 250 000 € HT, sebn le plan de financement suivant :

<b>PARTENAIRES FINANCIERS</b>	<b>%</b>	<b>Montant en euros (Hors Taxes)</b>
Maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte Baie de Somme (dotation d'investissement 2011 Conseil général de la Somme)	30 %	75 000 €
Etat (FNADT)	30 %	75 000 €
FEADER	40%	100 000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>100 %</b>	<b>250 000 € HT</b>

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement relatif aux travaux de réaménagement de la Pointe de Routhiauville et a autorisé le Président à solliciter les financements ainsi qu'à lancer la consultation, en procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.*

#### 47. Opération Grand Site Baie de Somme – Signalétique territoriale

Dans le cadre de la labellisation du Grand Site Baie de Somme, le Syndicat Mixte souhaite engager un programme de communication pour favoriser l'appropriation de la démarche en cours, tant par les habitants que pour les visiteurs.

La mission devra notamment permettre d'offrir une vision globale des aménagements réalisés et à venir sur le territoire.

Le plan de financement est le suivant :

<b>PARTENAIRES FINANCIERS</b>	<b>%</b>	<b>Montant en euros (Hors Taxes)</b>
Maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte Baie de Somme (dotation d'investissement 2012 Conseil général de la Somme)	20 %	12000 €
Etat (OGS)	40 %	24 000 €
FEADER	40 %	24 000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>100 %</b>	<b>60 000 € HT</b>

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement relatif au programme de communication de l'opération Grand Site Baie de Somme et a autorisé le Président à solliciter les partenaires financiers pour engager un marché de conception et de fabrication des supports de communication, en procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.*

#### Service Communication

#### 48. Participation à l'achat d'un ouvrage historique sur le Marquenterre

Le Syndicat Mixte a été sollicité par Bernard Daras, auteur du livre : « Vivre dans le Marquenterre, témoignages des années de 1900 à 1950 », pour participer à la publication de cet ouvrage.

Ce dernier propose au Syndicat Mixte une remise de 30 % sur le prix de vente public de 14,50 € TTC. Le Syndicat Mixte propose d'apporter son concours à la publication de cet ouvrage en achetant 50 exemplaires pour la somme de 507,50 € TTC. Il sera mis en dépôt vente dans les boutiques de la régie Destination Baie de Somme.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder à l'achat de 50 exemplaires de l'ouvrage « Vivre dans le Marquenterre, témoignages des années de 1 900 à 1 950 » pour une somme de 507,50 € TTC.*

#### 49. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 2 du décret n° 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité. *Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) aux agents relevant des cadres d'emploi suivants :*



<b>Filière</b>	<b>Grade</b>
<b>Administrative</b>	Rédacteur Principal
	Rédacteur Chef
	Rédacteur
	Adjoint administratif 1ère classe
	Adjoint administratif 2ème classe
	Adjoint administratif principal 1ère Classe
<b>Technique</b>	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> Classe
	Technicien territorial
	Adjoint technique 2ème classe
	Adjoint technique 1ère classe
	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe
<b>Sportive</b>	Educateur territorial APS

*Les dispositions des primes et indemnités faisant l'objet de la présente décision pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence. Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.*